

LE TOUR DE FRANCE DANS LA MANCHE

SIGNATURE DES CONVENTIONS ENTRE ASO, LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MANCHE ET LES COMMUNES DE DÉPART ET D'ARRIVÉE

À 42 jours du contre-la-montre entre Avranches et le Mont-Saint-Michel, mardi 28 mai ont été signées les conventions Tour de France. D'une part entre ASO, le conseil général de la Manche, la communauté de communes et la ville d'Avranches et d'autre part, entre ASO, le conseil général de la Manche, la communauté de communes de Pontorson / Le Mont-Saint-Michel et la commune du Mont-Saint-Michel.

10 JUILLET 2013 : LA MANCHE
ACCUEILLE UN CONTRE-LA-MONTRE DE
33 KM

En février 2011, **Jean-François Le Grand, président du conseil général de la Manche accompagné de Guénaél Huet, maire d'Avranches**, lançaient conjointement l'idée de porter la candidature du département et du sud-Manche auprès de la société organisatrice du Tour de France ASO, afin d'accueillir une étape de la Grande Boucle en 2013. Pour l'année de la 100^e édition, ASO (Amaury Sport Organisation) entendait donner un lustre particulier à l'épreuve en valorisant les principaux sites historiques de France. La Manche, riche de son patrimoine et terre de cyclisme a donc tout naturellement retenu l'attention des organisateurs et de Christian Prudhomme le directeur du Tour. Suite à de nombreuses rencontres et échanges, le parcours de l'édition du centenaire a été dévoilé en octobre dernier, empruntant **les routes de la Manche le 10 juillet pour un contre-la-montre mythique de 33 km entre Avranches et le Mont-Saint-Michel, lors de la 11^e étape.**

LES CONVENTIONS

Le conseil général, les villes d'Avranches et du Mont-Saint-Michel vont écrire la légende du Tour de France en juillet prochain. Pour concrétiser ce partenariat, deux conventions



ont été signées ce mardi 28 mai à la Maison du Département, avec la présence exceptionnelle de Christian Prudhomme, directeur du Tour de France. La première entre ASO, le conseil général de la Manche, la communauté de communes d'Avranches et la ville d'Avranches ; la seconde entre ASO, le conseil général de la Manche, la communauté de communes de Pontorson / Le Mont-Saint-Michel et la commune du Mont-Saint-Michel.

Ces conventions officialisent ainsi la venue du Tour de France dans la Manche.

Des travaux vont être réalisés à la charge du conseil général de la Manche, notamment sur les routes départementales empruntées, et au pied du Mont-Saint-Michel.

Par ailleurs, les communes d'accueil se chargent de certains frais inhérents à la sécurité, au barrièrage...

LE TOUR DE FRANCE DANS LA MANCHE : CHIFFRES CLÉS

Afin d'accueillir le Tour dans la Manche, les collectivités ont payé un ticket d'entrée pour ASO :

Ville départ - Avranches :

La ville d'Avranches, la communauté de communes d'Avranches et le conseil général s'engagent à payer à A.S.O. la somme de 71 760 € TTC.

Ville arrivée - Mont-Saint-Michel :

Le conseil général et la communauté de communes de Pontorson / Le Mont-Saint-

Michel s'engagent à payer à A.S.O. la somme de 119 600 € TTC.

La somme du ticket d'entrée versée à ASO est répartie comme suit :

Conseil général de la Manche : 100 000 € TTC

Conseil régional de Basse-Normandie : 40 000 € TTC

Avranches (ville et communauté de communes) : 20 927,6 € TTC

Communauté de communes Pontorson / Le Mont-Saint-Michel : 35 880 € TTC



CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Alexandra Durand
02 33 05 99 11 – 06 08 56 31 60
alexandra.durand@manche.fr

Marie Petitpas
02 33 05 99 11 – 06 65 54 45 77
marie.petitpas@manche.fr